

Reconnaissance AEAI N° 27626

Titulaire

FeuerschutzTeam AG Kirchstrasse 3 5505 Brunegg Schweiz **Fabricant**

FeuerschutzTeam AG 5505 Brunegg Schweiz

Groupe 242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit FST GANZGLASTÜRE EI 30

Description Porte entièrement en verre PYRANOVA 30 S2.0 (11mm, Lmax=2504mm, Smax=3,00m2),

recourverte des deux côtés de verre EGS (6mm), E=24mm, joints PALUSOL TYP 100 (en haut), affleurée, huisserie bois/métallique avec joints PROMASEAL GT et caoutchouc

Utilisation El 30

Btest=1177mm, Htest=2519mm

pm/pl

Utilisation voir pages suivantes

Documentation DMT, Dortmund: Rapport d'essai 'DMT-DO-50-032' (08.08.2012); IBS, Linz: Rapport

d'expertise '316110804-1,Rev1' (28.09.2017)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation Classe de résistance au feu El 30

Durée de validité31.12.2027Date d'édition29.06.2022Remplace l'attestation du13.12.2017

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé Gérald Rappo



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 27626
Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2027 Date d'édition : 29.06.2022

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.
- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage contenu dans l'élément d'essai ne peuvent pas être augmentés.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

 Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 27626 Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2027 Date d'édition : 29.06.2022

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après: Gutachterliche Stellungnahme IBS Linz n° 316110804-1,Rev1 du 28.09.2017

 Vide de passage: Bmax=1250mm, Hmax=2520mm

Huisseries bois:

Cadre applique/Cadre bloc

Section transversale (BxE): Min=60x68mm, Max=250x150mm

Restriction: Couplage de cadre bloc, Bmax=250mm

Embrasure en bloc Cadre enveloppant

- · Restriction: Huisserie métallique selon test
- Revêtement des vitrages avec feuilles de PVC ≤0.4mm
- · Autres variantes selon expertise